

MAISON



MONNIER

HONORAIRES APPLICABLES AUX VENTES DE BIENS À USAGE D'HABITATION

APPARTEMENT · MAISON

Prix du bien inférieur à 600.000€

6 % TTC du prix

Prix du bien supérieur ou égal à 600.000€

5 % TTC du prix

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf exceptions prévues au mandat) et incluent la TVA à 20%.

HONORAIRES APPLICABLES AUX VENTES DE TERRAINS À BÂTIR

Surface constructible inférieure à 300 m²

9 % TTC du prix

Surface constructible supérieure à 300 m²

7 % TTC du prix

Les honoraires sont à la charge du vendeur (sauf exceptions prévues au mandat) et incluent la TVA à 20%.

HONORAIRES APPLICABLES AUX LOCATIONS

LOCATION VIDE (3 ANS) OU MEUBLÉE (1 AN) SOUMISE À LA LOI 1989

Locataire : 13€/m² TTC - 15 €/m² TTC état des lieux inclus

Propriétaire : 6% du loyer annuel TTC (TVA 20%), charges comprises

LOCATION SAISONNIÈRE OU RÉSIDENCE SECONDAIRE - BAIL CODE CIVIL

Locataire : 10% du loyer total TTC (TVA 20%)

Propriétaire : 10% du loyer total TTC (TVA 20%)